

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 26 mars 2015**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** l'acquisition d'un terrain, propriété des consorts MERLE, situé parcelle n°75, section AA, au bourg, **CHARGE** M. le maire de faire dresser l'acte notarié et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.
- **DECIDE** l'acquisition d'un terrain, propriété des consorts BOUDIE, situé parcelle n° 71, section AA, au bourg, **CHARGE** M. le maire de faire dresser l'acte notarié et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 établi par Madame Dominique CARLOTTO, Trésorier Principal d'Agén Municipale dont les résultats ont été arrêtés comme suit :

▪ <b><u>Section de fonctionnement :</u></b>	excédent	78 940,42 €
▪ <b><u>Section d'investissement :</u></b>	excédent	8 105,97 €
▪ <b><u>Excédent global de clôture :</u></b>	excédent	87 046,39 €
- **DECIDE** d'adhérer à la convention « Ecole numérique » proposée par le CDG 47 et **AUTORISE** le paiement du montant de la cotisation d'un montant de 200 € pour l'année 2015.
- **DECIDE** d'adhérer pour une durée illimitée au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » constitué par les syndicats départementaux d'énergies (SDE24 – SYDEC – SDEEG – SDEE47 et SDEPA) – **DONNE** mandat à M. le Maire pour signer l'acte constitutif de ce groupement de commande – **DECIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement – **DONNE** mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour signer et de notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante.
- **RÉITÈRE** à l'unanimité, à la suite du jugement du tribunal administratif de BORDEAUX en date du 18 mars 2015, sa décision d'adhésion de la commune de ST PIERRE DE CLAIRAC à la communauté d'agglomération « Agglomération d'AGEN », SOLLICITE de M. le Préfet un arrêté d'intégration de la commune de ST PIERRE DE CLAIRAC dans l'Agglomération d'AGEN à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- **DECIDE** de renouveler pour l'année 2015 l'adhésion à la Mission Locale de l'Agenais et de l'Albret et de verser à cet organisme une cotisation de 40 €.
- **VOTE** un crédit de 1 183 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Chenil Départemental de CAUBEYRES pour l'année 2015.
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 € à l'association de gestion de la crèche « les Frimousses » de LAFOX au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de cette crèche pour l'année 2015.

- **DECIDE** d'allouer pour l'année 2015 à l'abbé John HENNESSY ayant en charge la paroisse de SAINT PIERRE DE CLAIRAC, une indemnité pour le gardiennage des églises communales d'un montant de 119,55 €.
- **DECIDE** de renouveler pour l'année 2015 l'adhésion de la commune de ST PIERRE DE CLAIRAC à l'Amicale des Maires de Lot et Garonne et de verser à cette association une cotisation d'un montant de 209 €.
- **VOTE** un crédit de 1 100 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire de CASTELCULIER pour les enfants qui ont fréquenté cette structure en 2014.
- **VOTE** un crédit de 2 710 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de la crèche de CASTELCULIER pour les enfants qui ont fréquenté cette structure en 2014.
- **VOTE** un crédit de 3 562 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'A. L. S. H. de CASTELCULIER pour les enfants qui ont fréquenté cette structure en 2014.
- **VOTE** un crédit de 7 947 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de CASTELCULIER pour les enfants qui ont fréquenté cette structure en 2014.
- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-après pour l'année 2015 au titre de participation aux dépenses de fonctionnement des associations :
- |  |       |
|--|-------|
| ➤ Club « la bonne humeur »   | 150 € |
| ➤ Société de chasse  | 150 € |
| ➤ Coopérative scolaire   | 150 € |
| ➤ Le panier des cultures   | 150 € |
| ➤ Les compagnons de la Malesolde   | 150 € |
| ➤ Puymirol St Pierre Nature Orientation                                      | 150 € |
| ➤ Association locale d'aide à domicile en milieu Rural du canton de Puymirol | 875 € |
| ➤ CATM – ACPG  | 80 €  |
| ➤ Comice Agricole  | 300 € |
| ➤ REGAIN Coordination  | 100 € |

Le Maire